

Image not found or type unknown



Testament notarié contesté

Par **seule**, le **25/11/2008** à **18:42**

bonjourrrnsuite au deces de mon conjoint les enfants veulent contesté le testament notarié. car il juge que leur pere n'étais pas apte a faire sont testament.rn lors de sont testament il a fourni 2 lettres de medecin disant qu'il etait apte a faire sont testament.un spécialiste et un generaliste. Pensez vous que il pourront contesté quand meme le testament. il sont egalement heritier dans le testament.rnrnmerci beaucoup